

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 9

Artikel: La deuxième correction des eaux du Jura est achevée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825054>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réassujetties à l'arrêté fédéral si l'on constate que l'activité dans le domaine de la construction tend à se déplacer vers ces communes, ce qui constituerait une évolution néfaste sur le plan de la politique conjoncturelle. Tel serait le cas si l'on venait à constater dans ces régions une accumulation de projets portant sur des maisons de vacances de coût élevé, des logements à vendre, etc. Il est cependant peu vraisemblable que de tels phénomènes se produisent car les limitations de crédits conservent leur validité dans les régions exclues du champ d'application des interdictions de démolir et de construire.

Dans les communes libérées, l'ordonnance exige des maîtres d'ouvrage ou de leurs mandataires qu'ils soumettent la description de l'ouvrage à l'autorité cantonale ou communale compétente, au plus tard lors de la présentation de la requête visant à obtenir l'autorisation de construire. Les requêtes portant sur des projets de construction doivent être annoncées sans retard au préposé à la stabilisation du marché de la construction pour autant que le coût de construction excède 500 000 fr. ou que la requête porte sur une partie d'un projet dont le coût total excède 500 000 fr.

Les communes libérées se trouvent dans les cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures et Extérieures, Saint-Gall, Grisons, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais et Neuchâtel.

Nous donnons ci-après la liste des communes romandes du canton de Berne : Asuel, Belprahon, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bressaucourt, Les Breuleux, Buix, Bure, Champoz, Charmoille, Châtelat, La Chaux-des-Breuleux, Chevenez, Cœuve, Corban, Corcelles, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courtemaîche, Créminal, Damphreux, Damvant, Les Enfers, Epauvillers, Epiquerez, Fahy, Fregiécourt, Les Genevez, Goumois, Grandfontaine, Grandval, Lajoux, Loveresse, Lugnez, Mettemberg, Miécourt, Monible, Montenol, Montfaucon, Montfavergier, Montinez, Montmelon, Montsevelier, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Ocourt, Perrefitte, Le Peuchapatte, Pleigne, Pleujouse, Les Pommerats, Pontenet, Rebeuvelier, Rebévelier, Réclère, Roche-d'Or, Rocourt, Saicourt, Saignelégier, Saint-Brais, Saint-Ursanne, Saules, Seleute, Sornetan, Sorvilier, Soubey, Souboz, Soulce, Soyhières, Undervelier, Vendlincourt, Vermes.

La deuxième correction des eaux du Jura est achevée

Il y a cent ans, la première correction des eaux du Jura était en chantier. D'après le projet de l'ingénieur en chef R. La Nicca, l'Aar charriant des graviers devait être amené au lac de Bienna par le canal de Hagneck ; on creusa le canal de Nidau à Büren et on canalisa la Broye et la Thièle, les deux rivières qui relient les lacs. Un barrage-régulateur à Nidau-Port empêchait les lacs d'atteindre des niveaux trop bas. Ces travaux furent couronnés de succès. Le but que s'était assigné le

Longines, la précision électronique à votre poignet



Réf. 8477 Ultronic. Electronique à diapason. Précision de l'ordre de la minute par mois. Étanche. Date.
Disponible en acier, plaqué or et en or.

Depuis plus d'un demi-siècle Longines contribue à l'amélioration des performances sportives mondiales par la qualité et la précision de ses chronométrages.

Quel est l'aboutissement de cette organisation extraordinaire, qui permet de mesurer au millième de seconde les performances des athlètes de toutes disciplines?

— Une équipe de chercheurs Longines qui poussent toujours plus loin leurs recherches, exactement

comme les athlètes progressant dans leurs performances.

— Une expérience sans égale au service des montres Longines qui vous accompagnent à votre poignet, dans votre vie quotidienne, vos activités professionnelles, vos loisirs.

— Une grande industrie — Longines — qui dispose des capacités et des moyens techniques nécessaires pour donner à votre montre l'expérience accumulée dans les compétitions sportives internationales.

1654

LONGINES

A l'avant-garde de la mesure électronique du temps

3.030.73

Loterie SEVA

1 x 100'000

1 x 10'000

110 Vreneli en or

prix du billet fr. 5.-

Tirage 27 septembre

Dr J.-R. Schneider, médecin seelandais qui fut le pionnier de cette grande réalisation nationale, était atteint : le Seeland fut asséché, et 400 millions de mètres carrés de terres cultivables arrachés à l'eau. C'est à juste titre que Jean-Rodolphe Schneider et Richard La Nicca sont considérés, aujourd'hui encore, comme les sauveurs du Seeland.

Le temps passant, les plaines asséchées s'affaissèrent d'un mètre, ce qui compromettait le résultat de la correction. Lors des crues, on eut à déplorer de nouvelles inondations sur les terres cultivées à proximité des lacs ; même la vallée de l'Aar entre Büren et Soleure fut inondée. Le gravier déposé par l'Emme obligeait l'Aar à s'écouler par la moraine qui affleurait, si bien que, de Soleure jusqu'en aval du confluent de l'Emme, le cours de l'Aar agissait comme un verrou de retenue. Il s'imposait donc de compléter la première correction de Büren à Soleure et jusqu'en aval du confluent de l'Emme.

Après des études menées pendant des décennies par l'Office fédéral de l'économie hydraulique, les cantons baignés par les eaux du Jura (Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Berne et Soleure) s'accordèrent en 1956 sur la nécessité d'établir et de réaliser un projet de deuxième correction des eaux du Jura, appelée à compléter la première. En 1959 déjà, le projet, dont le devis s'élevait à 88,7 millions de francs, fut soumis au Conseil fédéral, en même temps qu'une demande de subvention. En 1960, les Chambres fédérales décidèrent d'accorder une subvention de 50 %. En 1961, les cinq cantons intéressés votèrent les arrêtés nécessaires pour les travaux, qui commencèrent en mars 1962.

Les aménagements prévus

Il s'agissait de mettre en place un système régulateur qui abaisserait d'un mètre environ le niveau des lacs en cas de hautes eaux, ce qui entraînait les aménagements suivants des ouvrages de la première correction :

1. Doubler ou tripler la section transversale des canaux de liaison de la Broye et de la Thièle en vue de créer un lac uniforme ;
2. Approfondir de 5 mètres le canal Nidau-Büren de façon à doubler la capacité d'écoulement dans le lac de Biel en cas de basses eaux.

Pour compléter la première correction, il fallait supprimer le « verrou de l'Emme » de façon à abaisser de 1 m. 40 le niveau des hautes eaux à Soleure. Cet abaissement produit ses effets aujourd'hui en amont de l'Aar jusqu'à Büren. Il s'accentuera avec le temps : sur les vingt kilomètres de méandres qui séparent Büren de Soleure, le lit de l'Aar est de sable fin et il s'approfondira de manière naturelle. Aussi a-t-il fallu consolider de manière particulièrement attentive les rives de ce tronçon.

Pour maintenir les basses eaux à un niveau approprié dans la vallée de l'Aar, le projet de la deuxième correction des eaux du Jura prévoyait un barrage purement régulateur en amont du confluent de l'Emme. Mais on put y renoncer, car cette fonction régulatrice est assumée par la nouvelle usine électrique de Flumenthal près d'Attisholz, sise à l'extrémité aval des corrections.

Onze ans de travaux

Les travaux de la deuxième correction ont duré onze ans. Il a fallu excaver plus de 800 millions de mètres cubes, dont la majeure partie ont été transportés par voie fluviale. La protection des berges et, en partie, des lits a nécessité 1,6 million de matériaux de consolidation, et il a fallu exploiter six carrières.

Pendant l'établissement du projet déjà, on fit appel, pour remédier aux atteintes portées à la nature, à la collaboration des milieux intéressés à la protection de la nature ; dès 1960, ces milieux exposèrent leurs thèses dans un rapport d'expertise sur l'aménagement des sites en liaison avec la deuxième correction des eaux du Jura. De plus, un service archéologique veillait à ce que les trouvailles soient correctement mises en sûreté.

Onze an ont donc suffi pour la réalisation du programme. Le 10 mai 1971, les canaux de liaison et, le 18 juin 1973, l'Aar de Nidau jusqu'au confluent de l'Emme furent remis aux cantons.

152 millions de dépenses

Les dépenses se sont élevées aux montants suivants :

Base 1959	100 millions
Renchérissement de 1959 à 1973	52 millions
Total des dépenses	152 millions

Les dépenses dues au renchérissement ont été comptabilisées à part. L'excédent des dépenses s'explique par les travaux complémentaires pour la sécurité des ouvrages.

La concession de l'usine de Flumenthal et un règlement pour la régulation par le barrage de Port garantissent les niveaux voulus pour les eaux des lacs et de l'Aar. Les travaux ont déjà déployé des effets positifs lors des crues de novembre 1972 et de juin 1973.

Les cantons ont déjà passé une convention sur l'entretien en commun des corrections ; mais il faut souhaiter que les communes, les riverains particuliers et, enfin, tous ceux qui viennent chercher détente et repos au bord de nos eaux apprécient la nouvelle réalisation à sa juste valeur. C'est ainsi que sera atteint le but recherché par Jean-Rodolphe Schneider.

De la préhistoire à l'année 1973

Voici le dossier chronologique de la correction des eaux du Jura, de la préhistoire à l'année 1973, qui a vu l'achèvement et l'inauguration des travaux de la deuxième correction :

I. Préhistoire	Le domaine des eaux du Jura qui commence à Entre-roches près de La Sarraz et se termine à Flumenthal en aval de Soleure était recouvert par la mer.
Dernière époque glaciaire Paléolithique	La même région est enfouie sous les masses de glace du glacier du Rhône. Après la fonte des glaces, cette contrée gît sous les flots de la mer du Jura postglaciaire.

— 30 000	L'eau du glacier est contenue par la dernière moraine du glacier du Rhône dans la région de Wangen s/A.
Vers — 15 000	Le niveau des eaux de la mer jurassienne est de 480 m. au-dessus de la mer.
Vers — 11 000	Abaissement du niveau des eaux jusqu'au niveau actuel par l'érosion de la moraine finale près de Wangen. La nappe d'eau restante se répartit en trois bassins qui sont les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne.
Mésolithique (8000 - 4000)	Fin de la glaciation. De grandes surfaces au Grand-Marais sont à sec.
Néolithique (4000 - 1800)	Habitations sur pilotis sur les rives actuelles des lacs et celles d'anciennes rivières.
Age du bronze (1800 - 750)	Habitations sur pilotis.
Premier âge du fer ou époque de Hallstatt (750 - 450)	Des paysans guerriers venant de l'Est prennent la relève de l'âge du bronze. Habitats élevés (Anet, Jolimont, Valangin), Tumulus.
Deuxième âge du fer ou période de Latène (450 - 50)	Souches celtes immigrées dans le Seeland. Les Helvètes. Capitale l'actuelle Avenches. A Marin, à l'extrémité inférieure du lac de Neuchâtel, La Thène, entrepôt et centre commercial des objets et armes en fer. Très probablement détruit par les hautes eaux au premier siècle avant notre ère.
Epoque romaine	Premier document écrit sur les Helvètes dans le commentaire de la guerre des Gaules de Jules César. Les Helvètes rebâtissent Avenches qu'ils avaient incendiée. Réseau de routes sur le Grand-Marais. Les plaines entre les lacs jurassiens sont sèches et offrent des passages.
Migrations des peuples ou Haut Moyen Age (400 - 800)	Les Alamans du Nord-Est et les Burgondes de l'Ouest prennent possession du pays. Pendant une longue période nul ne se soucie des eaux du Jura. Formation croissante de tourbières et marais.
Période du Royaume de Bourgogne (888 - 1032)	Une main-d'œuvre burgonde et des moines déplacent le confluent de l'Aar et de la Thièle à Brugg et Meienried. Résultat : abaissement important du niveau du lac.
1096	Construction sur terrain sec du monastère bénédictin de St. Johannsen (Saint-Jean).
Vers 1180 et 1270	Construction du château et de la ville de Nidau.
1308, 1473, 1480, 1550, 1555, 1566	Les grandes eaux de l'Aar emportent les ponts à Soleure, Büren, Aarberg. La vallée de l'Aar forme un seul lac avec celui de Bienne.

1674

Les riverains du lac de Bienne adressent une réclamation au Gouvernement bernois à cause des fréquentes inondations. Le gouvernement conseille le nettoyage du lit de la Thièle, éloignement des décombres à Brügg et au moulin. Maigre résultat.

1704 - 1833

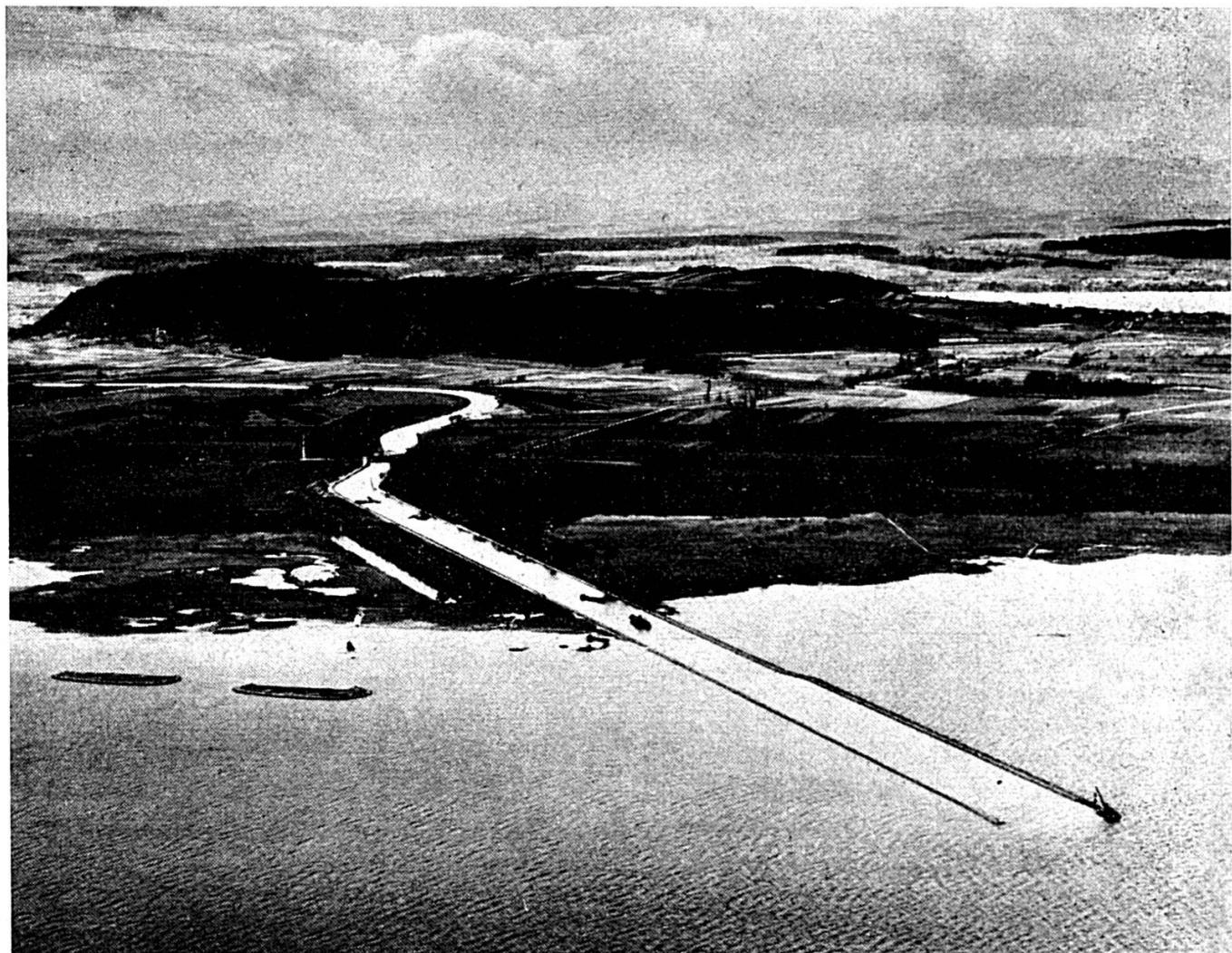
Le Gouvernement de Berne confie des expertises successives à : Bodmer, Tillier, de Rivaz, Mirani, Hebler, Pagan, Lanz, Cerrard, Schlatter, Tulla, Hegner et Lelewel.

II. Première correction

1831 - 1832

Grandes inondations. A Nidau, à l'initiative d'un médecin du lieu, le Dr Johann-Rudolf Schneider, il est fondé un comité central pour la correction des eaux et l'assèchement des marais du Seeland.

Cliché ADIJ No 693



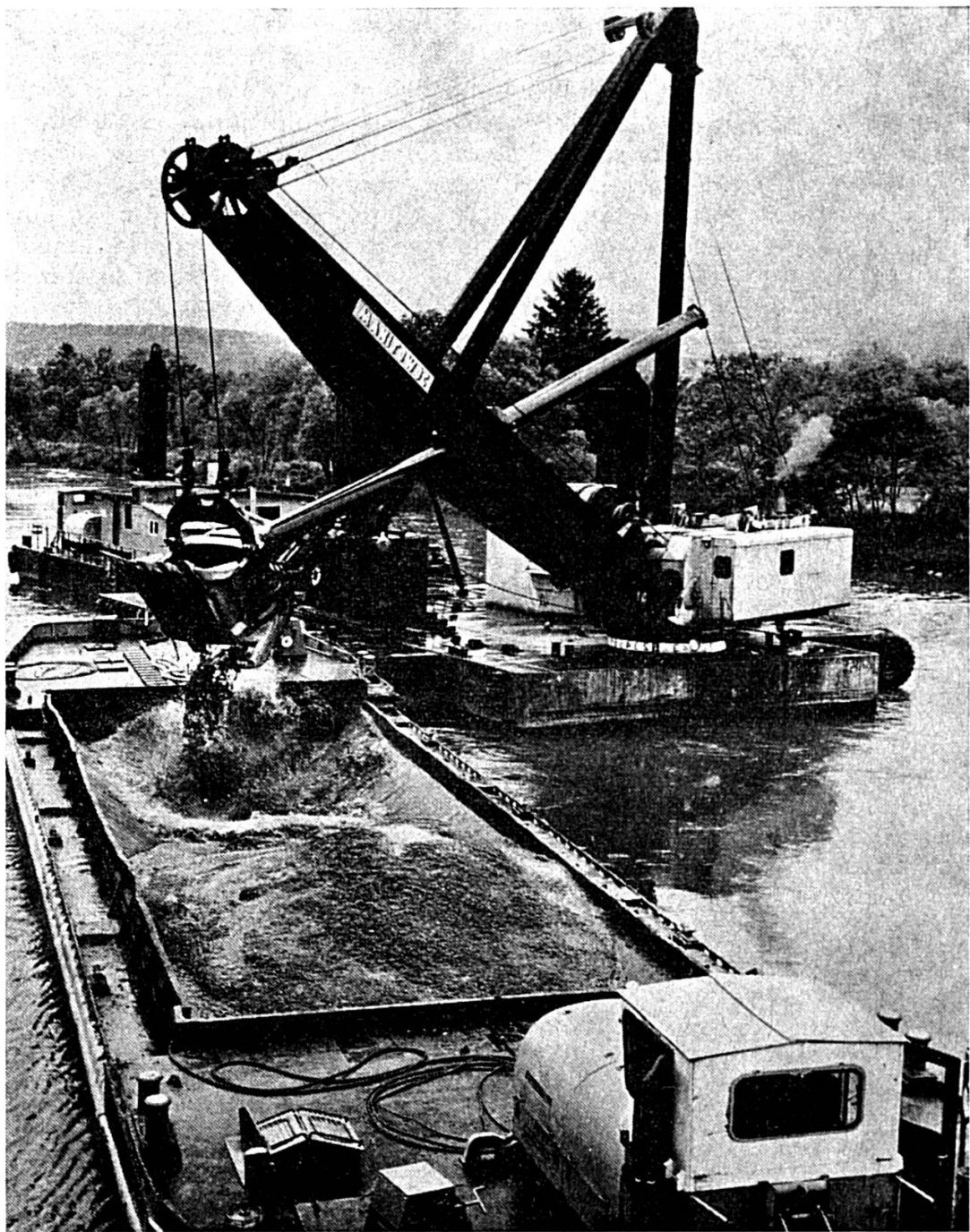
Canal de la Broye, entrée dans le lac de Neuchâtel, les deux îles de nidification du Fanel.

(Photo Comet)

- 1833 Assemblée à Morat, fondation d'une société par actions pour le financement des travaux de correction. Intense activité de propagande et d'information du comité central.
- 1839 Le Grand Conseil du canton de Berne édicte un décret sur la correction des eaux du Jura. Fondation d'une société pour les travaux préparatoires. Président : Dr Schneider, alors membre du Conseil-exécutif.
- 1840 L'ingénieur en chef R. La Nicca, Grison, reçoit le mandat d'examiner la question de la dérivation de l'Aar dans le lac de Bienne.
- 1843 La société des travaux préparatoires approuve le projet général de La Nicca. Propositions du projet : dérivation de l'Aar d'Aarberg au lac de Bienne (trouée de Hagneck) ; construction du canal Nidau-Büren pour dériver les eaux communes de l'Aar et de la Thièle ; correction de la Broye et de la Thièle ainsi que de l'Aar en aval de Büren, travaux d'assèchement dans le Grand-Marais et la région des lacs.
- 1847 La Nicca chargé d'élaborer le projet.
- 1850 La Nicca présente le projet d'exécution. Coût : 9 millions de francs.
- 1857 - 1862 L'Assemblée fédérale ordonne des expertises. Correction partielle ou d'ensemble ?
- 1866 Le Grand Conseil du canton de Berne décide de l'exécution en collaboration avec les autres cantons.
- 1867 L'Assemblée fédérale décide l'exécution d'après le plan La Nicca-Bridel et accorde une subvention de 5 millions de francs (25 juillet).
- 1868 Décret d'exécution du Grand Conseil bernois (10 mars). Entrée en fonctions de l'ingénieur en chef Gustave Bridel, avec siège à Nidau (1^{er} mai). Premier coup de pioche au canal Nidau-Büren (17 août).
- 1872 Les cantons de Fribourg, de Vaud et de Neuchâtel se mettent d'accord pour l'exécution en commun de la correction supérieure sous direction unique. Ingénieurs de la direction des travaux : Henri Ladame, plus tard l'ingénieur Borel, avec siège à Morat, puis à Sugiez, enfin à Thielle. Une subvention de 500 000 francs de la Confédération.
- 1873 Début des travaux du canal Aarberg-Hagneck.
- 1875 Début des travaux du canal Broye-Thièle.
- 1878 Pour la première fois les eaux de l'Aar, 1000 m³/sec., se précipitent dans le canal Aarberg-Hagneck (17 août). Achèvement du canal de la Thièle.
- 1883 Début de la percée de Hägni entre Meienried et Büren. Achèvement du canal de la Broye.

- 1884 Achèvement du canal Nidau-Büren.
1886 Inauguration du canal Broye-Thièle. Coût : 4,4 millions de francs.
1891 Inauguration des canaux Nidau-Büren et Aarberg-Hagneck.

Cliché ADIJ No 694



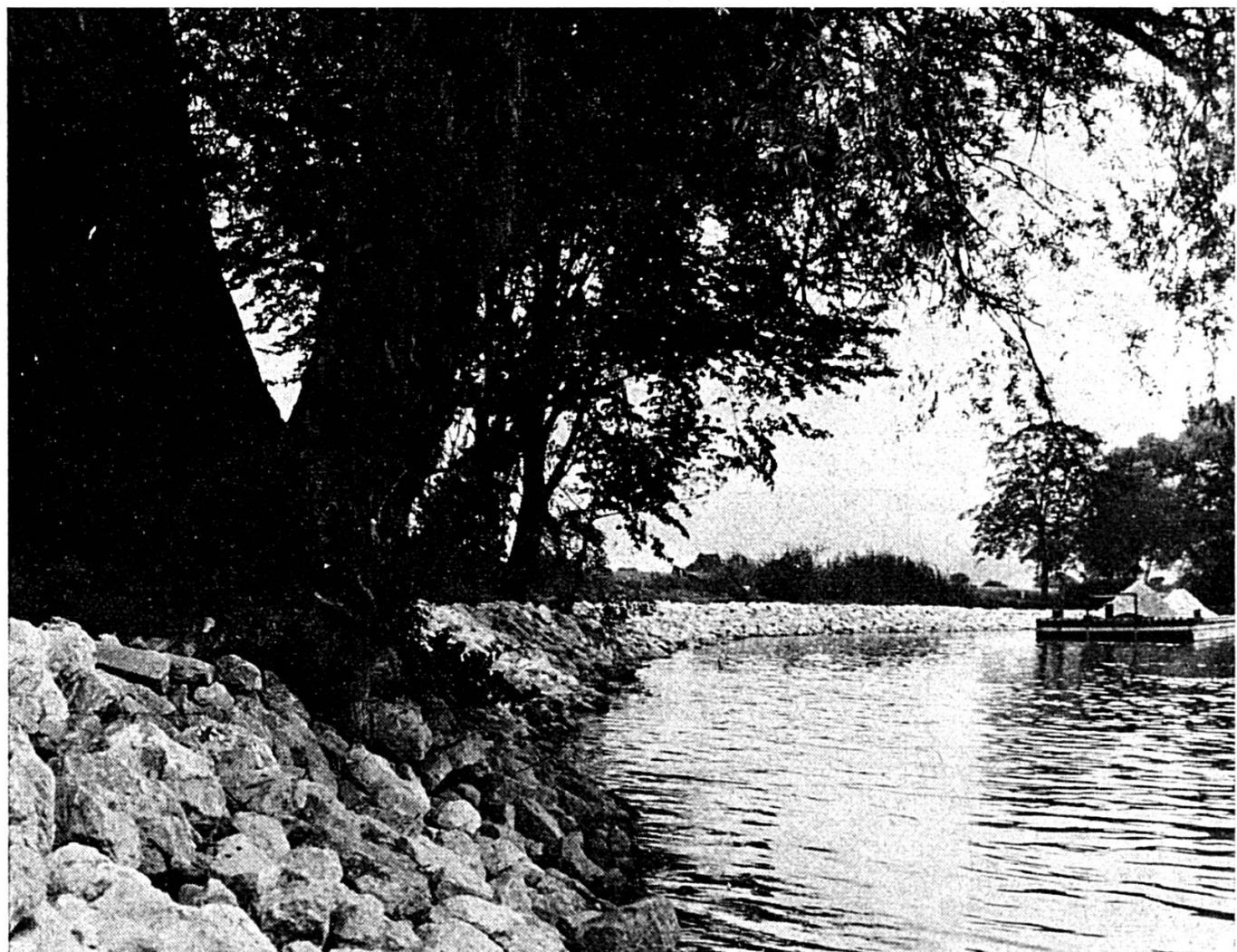
La drague flottante américaine « Manitowoc » dans le canal Nidau-Büren. (Photo Comet)

III. Deuxième correction

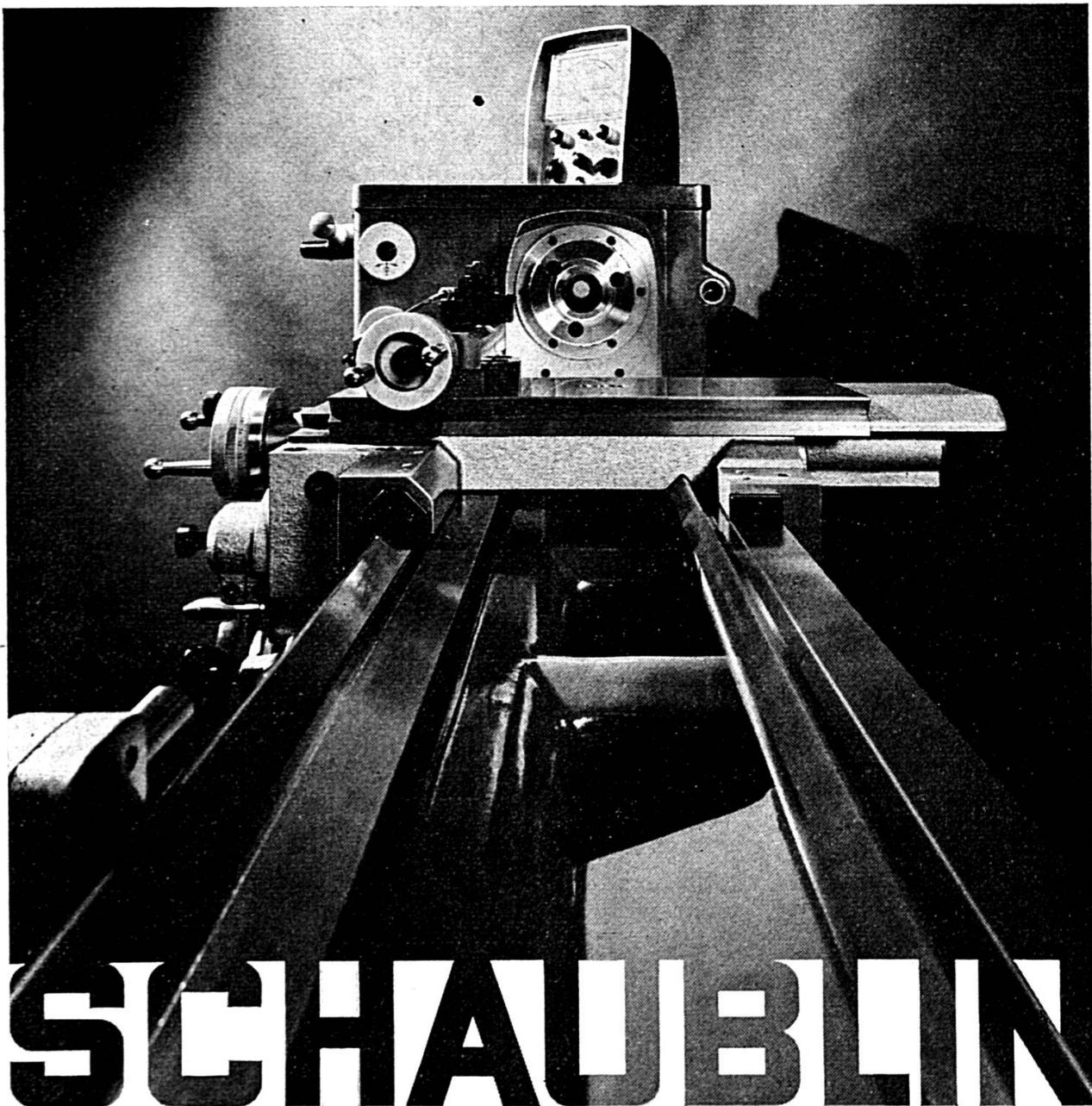
- 1910 Des inondations catastrophiques dans le Seeland provoquent des études approfondies en vue d'une deuxième correction.
- 1914 L'ingénieur Deluz, Lausanne, présente un projet. La première guerre mondiale en empêche l'exécution.
- 1918 Motion Gottfried Müller, réputé au Grand Conseil, Aarberg, réclamant l'exécution d'une deuxième correction.
- 1919 Le Conseil-exécutif du canton de Berne institue une section spéciale pour la correction des eaux du Jura. Chef de la section, l'ingénieur A. Peter, Aarberg.
- 1921 L'ingénieur A. Peter établit le projet pour la deuxième correction des eaux du Jura. Devis : 45 millions de francs.
- 1928 La Commission technique intercantonale ramène le devis à 34 millions de francs.
- 1936 - 1940 L'ingénieur A. Peter construit le nouveau barrage de dérivation Nidau-Port. Premier élément de la deuxième correction des eaux du Jura.
- 1944, 1950, 1952 Inondations catastrophiques dans le Seeland.
- 1952 Remise du projet des cantons concernés par les eaux du Jura au Conseil fédéral.
Frais de construction : 52 millions de francs.
Durée des travaux : 15 ans.
- 1954 Le conseiller national Hans Müller, Aarberg, motive son interpellation (10 mars).
Constitution en octobre, à Nidau, d'un comité bernois d'initiative, plus tard Association cantonale pour la deuxième correction des eaux du Jura ; président : le conseiller national Müller, Aarberg.
Fondation de l'Association intercantonale pour la deuxième correction des eaux du Jura à Berne. Les quatre autres cantons fondent des associations cantonales.
Interpellation Rosset au Conseil national.
Le Conseil fédéral répond à la remise du projet de 1952 et encourage la création d'un bureau d'étude et de préparation de projets pour les cantons concernés par les eaux du Jura.
- 1956 Les cantons s'entendent par concordat sur la préparation et l'exécution de la deuxième correction des eaux du Jura.
Appel au professeur Robert Müller, privat-docent en hydraulique et correction des eaux à l'EPZ, pour la direction et l'exécution du projet.

- 1957 3 janvier, à Bienne, le professeur Müller se charge du travail.
- 1959 Le professeur Müller présente un nouveau projet pour la deuxième correction des eaux du Jura. Les cantons présentent ce projet au Conseil fédéral et retirent leur projet de 1952, de dimensions trop étroites au point de vue hydraulique.
- 1960 L'Assemblée fédérale accorde, le 5 octobre 1960, une subvention de 50 %.
- 1961 Brillante adoption en votation populaire de l'arrêté fédérale et des contributions propres des cantons selon concordat de 1956. Dans deux cantons les arrêtés pris par le Grand Conseil ont suffi.
Abaissement de l'écluse pour bateaux à Nidau-Port, comme mesure préparatoire de la deuxième correction.

Cliché ADIJ No 695



Aar Büren-Soleure : protection des rives à Leuzigen.



SCHAUBLIN

MESURE SA PRÉCISION - HÄLT WAS ER MISST
FABRIQUE DE MACHINES SCHAUBLIN S.A. BÉVILARD - SUISSE

1646

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

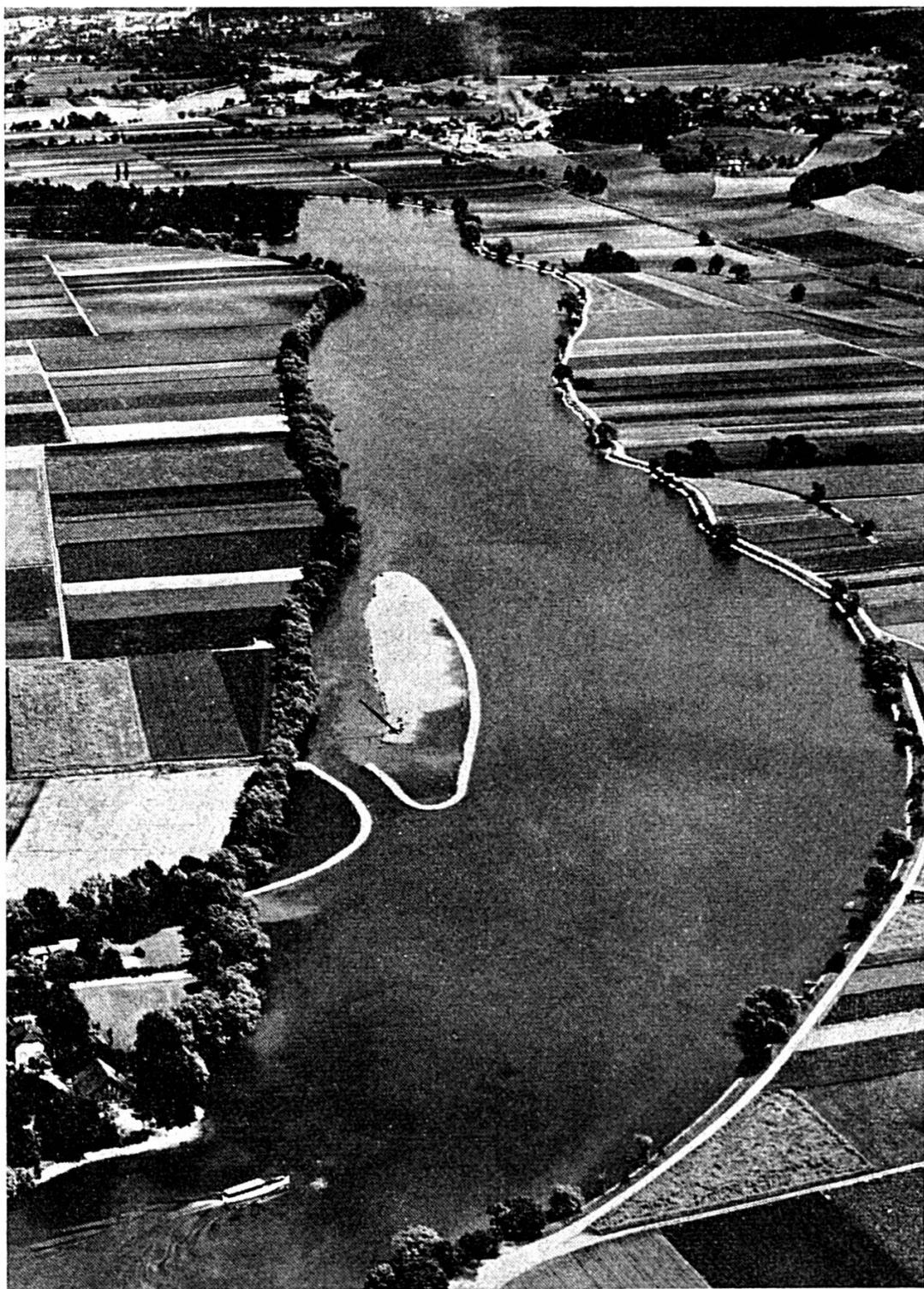
BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOSTELLERIE J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE Membre de la Chaîne des rôtisseurs et des cordons bleus de France	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21 / 22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. et M. Zandonella) (039) 41 25 46
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX Ses spécialités culinaires Salles pour banquets	(M. Juillerat-Humair) (066) 56 77 77

- 1962 Mise en chantier du canal de la Broye, le 19 février. Lieu d'installation : Sugiez. Le 2 avril, début des travaux de construction proprement dits. La carrière de Cornaux fournit les matériaux de consolidation. Élargissement du canal de la Broye qui passe de 35 à 65 m. Approfondissement de 1 m. 50. Débit quadruplé.
- 1963 Milieu de l'année, début des travaux du canal Nidau-Büren, installation à Brügg. Pierres en provenance de Burgfluh sur Douanne. Funiculaire pour le transport du matériel au lac. Approfondissement de 5 m. environ
- 1965 Büren-Soleure, début des travaux de consolidation des rives au printemps. Installation Arch/Granges. Carrière sur Longeau. Eté, première ouverture du canal de la Thièle. Installation à Thièle près de Zihlbrücke. La Thièle élargie de 45 à 85 m. et approfondie de 1 m. 20. Débit augmenté du triple environ.
- 1967 Construction des nouveaux ponts en béton à Sugiez et La Sauge par les cantons de Fribourg et de Vaud.
- 1968 Construction des nouveaux ponts en béton à Thielle et St. Johannsen par les cantons de Berne et de Neuchâtel. En juin, le Conseil fédéral adopte les modifications apportées au projet de 1959 en ce qui concerne les consolidations, les améliorations et en partie les agrandissements à apporter aux rives et au lit du canal de la Broye, de la Thièle, du canal Nidau-Büren et sur le tronçon Büren-embouchure de l'Emme. En juillet, début des travaux du nouveau pont routier sur le canal Nidau-Büren près de Brügg. Le premier octobre, une barque chargée de gravier appartenant à la communauté d'entreprise du canal Nidau-Büren emboutit les piliers du pont à Nidau. La circulation sur le pont est coupée pour trois mois. Un délinquant inconnu fait sauter dans la nuit du 1^{er} au 2 mai le dépôt d'explosifs de la communauté d'entreprise en amont de Longeau. Environ 4 tonnes d'explosifs sautent avec 400 à 500 détonateurs. Quantité de fenêtres détruites dans la contrée. L'auteur n'a pas été identifié.
- 1970 Début de février, inondation dans le Seeland. Les ouvrages de la deuxième correction fonctionnent. Le puissant afflux des eaux est régularisé. Du 21 avril au 13 juillet, période extraordinaire de hautes eaux. Grâce aux ouvrages, les lacs sont en juillet à 429,80 contre la moyenne de 430,30 avec des pointes de 430,50 et 431,30, atteinte en 1944. Le 1^{er} septembre, décrue définitive du canal de la Broye.

1971

Le 10 mai, décrue définitive du canal de la Thièle.
Le nouveau pont de Safner ouvert à la circulation. Le

Cliché ADIJ No 696



L'Aar entre Büren et Soleure, à Altreu, construction d'une île.

(Photo Comet)

	1 ^{er} octobre ouverture de la liaison canal de l'Aar jusqu'au Häftli (ancien cours de la Thièle) pour renouveler les eaux. Près d'Arch ouverture du canal Widi jusqu'à l'Aar.
1972	<p>Inauguration de l'usine fluviale de Flumenthal sur l'Aar, qui forme la section la plus basse de la deuxième correction. La même doit retenir les basses eaux et diminuer la crue à la cote 436,00 à Soleure.</p> <p>Inauguration du pont de la briqueterie (Häftlibrücke) à Büren s/A. 1^{er} juillet, entrée en vigueur du règlement provisoire de régulation 1972.</p> <p>Du 7 au 15 octobre à Aarberg, exposition et film sonore sur le Seeland et la correction des eaux du Jura. Du 19 octobre au 19 novembre, exposition itinérante à Fribourg sur l'archéologie et la deuxième correction des eaux du Jura. Le 15 décembre, Büren s/A. inaugure un monument commémoratif de la deuxième correction des eaux du Jura, près de l'ancien pont de bois.</p>
1973	<p>Le 18 juin, la Commission intercantonale de construction adopte définitivement les tronçons Nidau-Büren-Soleure-embouchure de l'Emme. La commission intercantonale de construction adopte à l'unanimité un concordat sur l'entretien des ouvrages de la deuxième correction des eaux du Jura.</p> <p>Le 23 août, à Aarberg, fête pour la fin des travaux et l'inauguration.</p>

A travers le rapport de gestion 1972 de la Direction de l'économie publique

par Roger SCHINDELHOLZ

Le rapport de la Direction de l'économie publique est d'une lecture intéressante faisant le tour des problèmes qui sont de la compétence du département que dirige M. H. Tschumi. Les quarante pages de ce rapport de gestion pour 1972 rendent compte de l'activité des services suivants :

1. *Secrétariat* : inspectorat de l'industrie et de l'artisanat, contrôle et surveillance des prix, poids et mesures, auberges et commerce des boissons alcooliques, guides de montagne et moniteurs de ski, développement du tourisme et autres affaires.
2. *Office du travail* : marché du travail et politique en matière de main-d'œuvre, assurance chômage, encouragement de la construction de logements, divers.
3. *Office des assurances* : cotisations dues aux diverses branches d'assurance, prestations de l'AVS, prestations de l'AI, prestations du régime des allocations pour perte de gain, conventions internationales, assurance maladie et assurance mobilière obligatoires, etc.